

**Ville d'Alleverd-les-Bains**

**ECOLE MUNICIPALE DES SPORTS**

A woman with blonde hair in a ponytail, wearing a blue sleeveless top and black leggings, is captured in a lunge position on a grassy field. She is looking to her right. The background shows trees and a building.

**SPORT  
SANTÉ  
ADULTES  
2020**

**Ecole Municipale des Sports**

**Contact : Carole de la Cruz - Bureau des sports - La Pléiade - 12 avenue Louaraz - Alleverd  
04 76 45 58 51 / 06 75 83 44 89 / [ems@alleverd.fr](mailto:ems@alleverd.fr)**

**Alleverd**  
LES-BAINS

# L'École Municipale des Sports (E.M.S.) s'ouvre aux adultes en recherche de reprise d'activité physique et sportive avec des séances de sport-santé.

**Quelles activités ?** gymnastique douce, parcours, étirements, renforcement musculaire,

**Pour qui ?** A destination des personnes qui souhaitent un encadrement pour démarrer une activité sportive adaptée à leur situation. Un entretien avec l'éducatrice sportive sera programmé avant la première participation avec un questionnaire à compléter afin de permettre d'évaluer les attentes, les possibilités et d'éventuelles difficultés. (Il est obligatoire de fournir un certificat médical attestant qu'aucune contre-indication ne s'oppose à la pratique d'activités sportives).

**Par qui ?** Carole de la Cruz - Coach sport-santé niveau I, diplômée BEES activités physiques pour tous. Elle est formée pour vous aider à pratiquer ou à reprendre une activité sportive, quelle que soit votre condition physique.

**Quand ?** Jeudi de 17 h à 18 h - Janvier/février/mars et avril/mai/juin 2020  
(engagement trimestriel  
(cours hors vacances scolaires) - Début des cours le 9 janvier 2020

**Où ?** au DOJO - Maison des Forges

**Quelle tenue ?** Qui permette une activité sportive, chaussettes et bouteille d'eau.

**Combien ?** 42,41 € le trimestre

# INSCRIPTION ECOLE MUNICIPALE DE SPORTS 2020

## à retourner à Ecole Municipale des Sports La Pléiade - 12, avenue Louaraz - Allevard

**Trimestre**

(entourez votre sélection)

Janv/fév/mars

Avril/mai/juin

**NOM Prénom** .....

**Date de naissance** .....

**âge :** .....

**Adresse** .....

**Téléphone portable**.....

**Fixe** .....

**Courriel** .....

Je soussigné(e) .....certifie avoir pris connaissance des informations relatives au fonctionnement et aux modalités d'inscription de l'École Municipale des Sports d'Allevard et à les respecter.

Je certifie que les renseignements portés sur cette fiche sont exacts et je m'engage à informer l'EMS en cas de changement de coordonnées. Je m'engage à fournir les justificatifs demandés (certificat médical).

J'autorise la Ville d'Allevard à utiliser mon image afin de promouvoir l'EMS.

(entourez votre sélection)

Oui

Non

**Fait à Allevard, le** .....

**Signature :**

## MODALITÉS D'INSCRIPTION

- L'École Municipale des Sports à Allevard est organisée et réalisée par le service municipal des sports de la ville d'Allevard. Les renseignements et inscriptions se font au bureau des sports à la Pléiade.
- L'EMS est sous la responsabilité de la commune d'Allevard. Toutefois tous les pratiquants doivent pouvoir justifier d'une assurance de responsabilité civile.
- Les pratiquants de l'EMS doivent également pouvoir justifier de leur aptitude médicale à la pratique des activités sportives.
- Les séances programmées sont encadrées par une éducatrice sportive qualifiée, titulaire d'un brevet d'état sportif et d'un diplôme de coach «sport-santé», qui a le souci permanent d'offrir un grand moment de plaisir ainsi que de mener une action éducative dans le domaine du sport-santé auprès des enfants et des adultes.
- Les inscriptions à l'EMS sont enregistrées par ordre d'arrivée. Les séances respectent un nombre maximum d'inscriptions. Elles sont réalisées dans la mesure de la présence d'un nombre minimum d'adhérents.
- Les pratiquants sont accueillis aux horaires indiqués sur les documents.
- Pour les activités sportives, les pratiquants doivent être équipés d'une tenue et de chaussures de sports.
- L'inscription sera définitive qu'après régularisation des éventuels impayés auprès des services municipaux.
- Les frais d'inscription sont payés à réception de la facture au trimestre. Tout trimestre commencé est dû.